



Communiqué de presse

L'Etude Environnementale des Projets du Grand Port Maritime de La Rochelle

Un Port exemplaire dans sa Démarche sociétale

Le Grand Port Maritime de La Rochelle souhaite s'inscrire dans une **démarche sociétale exemplaire**. Il a notamment entrepris une **procédure volontaire** en termes de **dialogue avec le grand public** et en particulier avec les habitants du **quartier de La Pallice**. Il a ainsi commandité une étude, qui dépasse le champ de ses obligations réglementaires, dans le but d'**analyser les impacts environnementaux de ses projets** d'aménagement.

Les 6 principaux Projets du Port

Anse Saint-Marc Phase 1 : Réalisation d'un terre-plein de 10 ha et d'un quai. Déroctage de la souille et des accès nautiques ;

La Repentie : Aménagement d'un terre-plein de 35 ha ;

Réseau ferroviaire : Sécurisation du réseau ferroviaire portuaire avec suppression de points noirs, réalisation de 2 passages à niveau et séparation des réseaux routier et ferré ;

Accès nautiques : Amélioration des accès nautiques par déroctage ;

Anse Saint-Marc Phase 2 : Construction d'un 2^{ème} quai ;

Bassin à flot : Aménagement du quai nord.

L'étude environnementale

L'étude qui vient d'être réalisée donne une **vision globale de l'avenir du Port** et permet d'aboutir à une cohérence d'ensemble garantissant des **impacts modérés** pour les riverains, le patrimoine naturel et les activités proches (conchyliculture, pêche, nautisme et tourisme).

L'étude environnementale est disponible en ligne sur le site Internet du Port
<http://www.larochelle.port.fr>

L'étude est articulée en 8 phases :

- Une description des composantes de l'environnement susceptibles d'être affectées par le projet (le milieu physique, la faune, la flore, le sol, l'air, l'eau, la population humaine, le patrimoine architectural, les paysages...)
- Une présentation du Grand Port Maritime de La Rochelle portant sur son contexte géographique et économique, ses axes de développement stratégiques.
- Une présentation détaillée des opérations du « Grand Projet », des objectifs, exigences et travaux qui leur sont liés.
- Une évaluation des impacts des travaux et des ouvrages à la fois pour les opérations dont les études réglementaires sont achevées et les autorisations obtenues (Anse Saint-Marc 1 et La Repentie) et pour les opérations à venir (Anse Saint-Marc 2, amélioration des accès nautiques, aménagement du quai nord et sécurisation ferroviaire).
- Une évaluation des incidences sur le patrimoine naturel et les sites Natura 2000.
- La justification des choix et des techniques mises en œuvre.
- Les mesures de réduction et de suivi. Elles sont appliquées au moment des travaux à vocation maritime (dragage, immersion, construction de la digue, remblaiement, déroctage) de même qu'à l'occasion des travaux à vocation terrestre (travaux de voirie, réseau ferré). L'exploitation fait elle aussi l'objet de mesures spécifiques, en matière de prévention (sécurité, surveillance maritime) et en matière d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

La consultation du public

Chacun est invité à prendre connaissance de cette étude, de faire part de ses interrogations et remarques. Celles-ci seront analysées par le Port, des réponses y seront apportées à l'issue de la période de consultation qui s'achève le 11 mai 2010 au soir.

Une réunion publique se tiendra le jeudi 29 avril à 18 h 00
Salle des fêtes de La Pallice – 42 boulevard Emile Delmas

Développement durable

Si le Grand Port Maritime de La Rochelle a jugé possible de mettre en œuvre ses 6 opérations majeures, c'est parce qu'elles n'ont que **peu d'incidences sur le milieu** et sont **indispensables à son développement et à celui de son hinterland**.

Elles représentent le **meilleur choix économique et environnemental**.

A ce titre, l'expansion du Port et de son réseau ferré associé présente l'avantage d'offrir une **alternative au tout routier**. Ce choix de développement correspond parfaitement aux objectifs Européens et Français en la matière, s'orientant vers les modes de transport qui présentent le meilleur bilan carbone.

Dans le cadre de la programmation des Fonds Structurels Européens pour la période 2007-2013, le Grand Port Maritime de La Rochelle a élaboré un dossier Grand Projet d'Infrastructures (GPI) qui présente les 6 opérations précitées. L'étude environnementale sera fournie à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ainsi qu'à la Commission Européenne.

Le montant total du « Grand Projet » est de 50,5 millions d'euros, cofinancé par l'Europe, l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

La zone d'étude



Contact presse : Marie Guégan – Tél. 05 46 00 53 61 – E-mail : m.guegan@larochelle.port.fr